

Économie

Budget: "Les prévisions ne tiennent pas compte de l'issue du grand débat"

Par Antoine Laurent le 03.04.2019 à 14h52

ABONNÉS

INTERVIEW - La France présentera le 11 avril à Bruxelles des prévisions de croissance affaiblies et de déficit plus importantes que prévu à l'horizon 2022. Et pourtant, selon l'ancien magistrat à la Cour des comptes François Ecalte, les chiffres qui seront envoyés à la Commission européenne semblent encore assez optimistes.



La France présentera le 11 avril à Bruxelles des prévisions de croissance et de réduction de déficits jusqu'à 2022 inférieures aux prédictions de 2018.

TT NEWS AGENCY

COMMENTER

Mardi 2 avril, le gouvernement a présenté les chiffres de son programme de stabilité européen. Le document sera officiellement déposé le 11 avril à Bruxelles. Selon Bercy, la croissance française, initialement prévue à 1,7% entre 2020 et 2022, a été revue à 1,4%. Et le déficit public, qui devait se réduire à 0,3% du PIB en 2022, s'établirait à 1,2%. Mais pour François Ecalle, spécialiste des finances publiques, toutes ces prédictions peuvent encore largement évoluer à l'issue du grand débat national.

C'est un document que tous les pays de l'UE doivent envoyer chaque année à la Commission européenne. Ils présentent la programmation de leurs finances publiques à un horizon pluriannuel. Souvent sur trois ans, et parfois jusqu'à cinq ans.

Le programme de stabilité permet à la Commission d'examiner si les pays respectent les règles budgétaires européennes. A la fin, la Commission établit un rapport, et des recommandations en cas de non-respect des règles. La limitation du déficit à 3% du PIB est l'une d'entre elles.

Oui, mais c'est lié un événement très ponctuel. Le CICE [Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, NDLR] va en effet être supprimé cette année. Il est transformé en baisse de charges pour les entreprises. Le problème, c'est que les allègements de charge du CICE sont versés avec un an de retard. Le budget 2019 cumule donc les crédits d'impôts accordés en 2018, et les allègements de cette année. Cela représente 20 milliards d'euros, soit 0,9% du PIB.

Non, je ne pense pas. D'autres pays posent plus de problèmes à la Commission. Je pense à l'exemple de l'Italie. Là-bas, le déficit est inférieur à 3%. Mais la dette italienne est beaucoup plus élevée. Les règles européennes voudraient donc que Rome parvienne à l'équilibre de ses comptes publics. Or, cela ne semble pas être la trajectoire actuelle, même en tenant compte des derniers ajustements romains.

Et puis, la Commission est sur le départ. Le Parlement européen doit être renouvelé avec les élections. On est dans une situation où il n'y aura bientôt plus grand-monde à Bruxelles... La Commission va avoir d'autres préoccupations que ce déficit ponctuel de la France.

Les chiffres sont liés d'une part à la croissance revue à la baisse. Et d'autre part, aux prélèvements obligatoires qui vont diminuer plus fortement que prévu. D'après la trajectoire présentée hier, les impôts descendront à 43,8% du PIB en 2022, contre 44,3% initialement prévu. Plusieurs mesures l'expliquent. D'abord, il faut compter la "perte" de la taxe carbone. Cela représente un manque à gagner de 10 milliards d'euros. Mais il faut ajouter à cela la baisse de la CSG pour les retraités modestes, et la défiscalisation des heures supplémentaires. Des mesures qui représentent deux ou trois milliards d'euros.

Non, je ne suis pas très surpris. On peut même dire qu'ils auraient pu être pires. Mais vous savez, il ne s'agit là que de prévisions. Par nature, elles sont toujours fausses. Comme les ministres - Gérald Darmanin et Bruno Le Maire - le disent eux-mêmes, le programme ne tient pas compte de l'issue du grand débat, et d'éventuelles mesures qui pourront être prises à ce moment-là.